

# Téléassistance

- 3 Il existe de nombreuses sociétés ou associations qui assurent cette prestation.
- 3 Le coût mensuel d'un tel service varie en fonction de l'opérateur.
- 3 Le Conseil Général dans le cadre de l'Allocation Personnalisée d'Autonomie peut, si la situation le rend nécessaire, aider au financement de ce service.

*Le Centre Communal d'Action Sociale de Gaillac, c'est aussi l'assurance d'une prise en charge globale de la personne pour d'autres services :*

*Demande d'aide à domicile, aide à l'instruction des dossiers etc...*

## HORAIRES D'OUVERTURE

*du lundi au vendredi  
de 10h à 12h30 et de 13h30 à 16h30*

## ACCUEIL TELEPHONIQUE

*du lundi au vendredi  
de 8h à 12h30 et de 13h30 à 18h00  
(excepté le vendredi jusqu'à 16h30)*

*Répondeur à disposition  
Hors période d'ouverture*



**Centre  
Communal  
d'Action  
Sociale**

*Pour tous renseignements, appeler au  
Tél. : 05 63 81 20 21*



## Centre Communal d'Action Sociale

72, place d'Hautpoul  
81600 GAILLAC  
Tél : 05 63 81 20 21  
Fax : 05 63 81 20 11

Courriel :  
[secretariat.ccas@ville-gaillac.fr](mailto:secretariat.ccas@ville-gaillac.fr)



**Service  
Téléassistance**

# La Téléassistance

## C'est quoi ?

C'est un service d'assistance à distance des personnes qui relie un abonné chez lui à un réseau de personnes, par le biais d'une centrale d'écoute.

## A quoi ça sert ?

La téléassistance permet d'abord aux personnes âgées et/ou handicapées de continuer à vivre seules chez elles.

Elle apporte la tranquillité d'esprit à leurs familles en leur donnant l'assurance que la personne qui leur est chère sera vite secourue en cas de besoin.

## Comment ça marche ?

Chaque abonné(e) est doté(e) d'un bip électronique qu'il porte sur lui. Sur simple pression, ce bip émet une impulsion électronique en direction d'un boîtier.

Ce boîtier est programmé pour appeler automatiquement la société de télé assistance. La personne âgée peut entrer en communication sans décrocher le téléphone, et si elle ne peut pas parler, elle peut entendre les conseils qu'on va lui prodiguer.

*Trois types d'intervenants sont sollicités immédiatement par l'interlocuteur de la centrale d'écoute en fonction de la situation :*

- la famille, les amis, les voisins ... dépositaires des clés
- le médecin traitant de l'abonné
- en cas d'absence de ces personnes ou en cas de gravité, les services d'urgence.

